

Canevas de visite pré-travaux et accords CR-entrepreneurs (train 1)

Personnes présentes : conseiller RENO+ (CT), Candidat Rénovateur (CR) et les entrepreneurs (ENT)

Partie 1 – Présentation (CT)

- 1) Présentation des personnes présentes : première rencontre entre le CR, le CT et ENT
- 2) Présentation du plan de communication CR-CT (cf Annexe 3 de la convention de coopération entre les intervenants professionnels)
- 3) Présentation éventuelle du devis définitif de l'ENT (à imprimer)

Partie 2 – Visite des combles (CR – ENT – CT)

Partie 3 – Echanges/Accords CR/ENT (CR – ENT – CT)

- 1) Accords à passer entre CR et les entrepreneurs (cf annexe 1)
- 2) Validation de l'état de la zone de travail par les entrepreneurs (cf annexe 2)
- 3) Gestion de l'accès au logement pendant les travaux (cf annexe 2)
- 4) (Re-)validation de la date de démarrage des travaux (cf annexe 2)

Partie 4 – Check-list qualité (CT – ENT)

CT et entrepreneur parcourent la check-list qualité que l'entrepreneur devra compléter.
CT aura préalablement barré tous les éléments non applicables au chantier en particulier.

Partie 5 – Etat des lieux (à réaliser par le CT)

Parler de la procédure état des lieux (état des lieux généraux = lors de la 1^{ère} visite et état des lieux particuliers = lors de la visite pré-travaux)

- 1) Nouvelle prise de vue Matterport : chemin d'accès aux combles, trappe d'accès et combles dégagés
- 2) Test de l'ouverture/fermeture/frottement de la trappe d'accès aux combles :
- 3) Test sur l'ouverture/fermeture/frottement/géométrie des fenêtres de toit conservées :
- 4) Test sur le fonctionnement des luminaires + prises de courant présents dans la zone de travail :
- 5) Prendre des photos :
 - Sanitaires (WC et lave-main)
 - Point(s) de distribution et d'évacuation d'eau
 - Point(s) de distribution d'électricité

Partie 6 – Conclusion + suite (CT)

- 1) CT précise au CR de protéger les espaces qu'il désire par rapport à la poussière, (bruits), ...
- 2) Si d'application, CT et CR complètement le **document de réservation de stationnement.**
- 3) Suite + questions

Légende :

- ▼ = champ à compléter
- 📍 = photo à faire par le CT

Annexe 1 - Check-list des accords à passer entre CR et l'entrepreneur

✓ Conditions d'accès au logement pendant les travaux

Comment le CR envisage-t-il de donner accès à son logement pendant la durée des travaux ?

- Le CR transmet une copie de la clé de son logement à l'entrepreneur qui en reste responsable jusqu'à la levée de ses remarques + une copie de la clé à CT.
- CR se rend disponible pour donner accès à son logement pendant la durée des travaux. Il ne remet pas de clé à CT ou l'entrepreneur.
- Une boîte à clé sécurisée est utilisée durant le chantier. Elle sera fixée à un élément immobile extérieur du logement et son code ne sera connu de CR, les entrepreneurs actifs dans le logement et CT.

A chaque entrée et sortie du logement, l'entrepreneur ou CT remet consciencieusement la clé dans la boîte à clé et brouille le code.

✓ Horaires de travail

L'entrepreneur annonce ses horaires de travail :

Du [jour]..... au [jour]..... ▼
 De [heure]..... à [heure]..... ▼

Le CR est-il d'accord avec ceux-ci ? OUI – NON ▼

✓ Points de distribution

- Eau (distribution)

CR montre le point de distribution d'eau auquel les entrepreneurs pourront aller chercher de l'eau, et il précise les éventuelles modalités d'utilisation.

Le point de distribution d'eau se trouve..... ▼ 📍

- Eau (évacuation)

CR montre le point d'évacuation d'eau que les entrepreneurs pourront utiliser. CR veillera à ce qu'il ne soit **pas bouché**, ce que vérifiera également l'entrepreneur après chaque utilisation.

Le point d'évacuation d'eau se trouve..... ▼ 📍

- Electricité

CR indique s'il a des restrictions par rapport à l'utilisation de ses prises de courant par l'entrepreneur. Si oui, CR identifie alors clairement la/les prise(s) de courant à laquelle/auxquelles l'entrepreneur pourra se raccorder.



Toutes les prises électriques sont utilisable par l'entrepreneur : OUI – NON ▼

Seules ces prises électriques sont utilisables : ▼ 📍


! Si des alimentations doivent être inertées pour les travaux, la visite vérifie que ce soit le cas.


Vérification d'inertage effectuée : OUI – NON – PAS D'APPLICATION ▼

✓ Nettoyage
CT rappelle à CR et à l'entrepreneur que seul un **nettoyage grossier est prévu par l'entrepreneur**. A la fin de chaque journée, l'entrepreneur passera un coup de balai sur le chemin d'accès à la zone de travail.

✓ Sanitaire + lave-main
CR mettra à disposition des entrepreneurs le **sanitaire** qui se trouve..... ▼ 
.....
CR mettra à disposition des entrepreneurs le **lave-main** qui se trouve..... ▼ 
.....


CT rappelle aux entrepreneurs qu'ils utiliseront le sanitaire et lave-main en bon père de famille et respecteront la propreté de l'endroit.

✓ Zones temporaires de stockage
CR donne son accord pour que les endroits suivants servent de zones de stockage **temporaires** de chantier : ▼ 
.....
.....
.....

✓ Déchets temporaires
CR donne son accord pour que les endroits suivants puissent être utilisés comme zones de stockage **temporaires** de déchets de chantier : ▼ 
.....
.....
.....
L'entrepreneur veillera à trier et à évacuer ses propres déchets au fur et à mesure de ses travaux, et en particulier à la fin de son intervention.

✓ Stationnement, roulage
CR confirme qu'il a pris les dispositions nécessaires pour réserver les emplacements de parking devant son logement : soit en libérant l'espace disponible devant son logement, soit en louant l'espace nécessaire sur le domaine public auprès de la commune (avec l'aide administrative éventuelle du conseiller RENO+).

CR confirme : OUI – NON ▼
Si non, CR s'engage à prendre les dispositions nécessaires endéans les.....jours ▼

CR informe les entrepreneurs s'il y a interdiction de rouler sur certaines zones de son terrain privé et/ou dans le voisinage. Si oui, quelles sont les zones interdites de roulage :..... ▼ 
.....


Annexe 2 – Formulaire

Validation de l’entrepreneur pour débiter ses travaux selon la situation existante de la zone de travail

L’entrepreneur valide avoir visité le logement concerné par ses travaux ce jour et déclare que l’état actuel de la zone de travail lui convient pour pouvoir commencer mon travail selon les délais prévus.

A défaut, les tâches suivantes doivent encore effectuées avant son intervention :

.....

 ▼ 

Accès au logement pendant les travaux

Pour donner accès à son logement pendant les travaux, CR choisit l’option suivante : ▼

- CR donne une copie des clés à l’entrepreneur et une copie des clés à CT
- CR se rend disponible pour donner accès à son logement (pas de clé transmise)
- La clé d’accès sera sécurisée dans une boîte à clé

Remise des clés par CR :

Je [à compléter]..... ▼ déclare avoir reçu
 une copie des clés du logement de [à compléter] ▼ ce
 jour / / ▼

Restitution des clés à CR :

Je [à compléter]..... ▼ déclare avoir
 rendu la copie des clés du logement de [à compléter] ▼ ce
 jour / / ▼

Validation de la date de démarrage des travaux

Les travaux pourront démarrer le / / ▼

(page à ne pas imprimer)

Signatures :

CT ▼

CR ▼

Entrepreneurs ▼

Date ▼